



# Aide après une période d'inactivité

Bonjour,

Le 1er Avril 2022 , j'ai lancé mon activité de crêperie ambulante sur un vélo triporteur .

Malheureusement, dès le premier mois, j'ai dû cesser cette activité temporairement à cause d'un mauvais travail et mauvais conseil du constructeur. Je suis donc en procédure judiciaire auprès du vendeur qui ne veut rien savoir et en attendant j'ai une perte financière énorme . Aujourd'hui, la procédure n'avance pas et je n'arrive plus à faire face aux différentes factures. Je souhaiterai un petit coup de pouce pour pouvoir avancer car ce projet me tient à cœur. Je vous en remercie d'avance ??

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/4bKNYS4o>



*Scannez-moi !*



Cette cagnotte vous est proposée par :

**Florence Trebuchon**